

Communiqué de presse

16 février 2006

## La FFMC rencontre Dominique Perben : essai à transformer

Mercredi 15 février, une délégation du bureau national de la FFMC a rencontré Dominique Perben, ministre des Transports. Depuis un an que la Sécurité Routière annonce que la moto sera sa priorité pour 2006, avec de nombreuses déclarations fracassantes, lois et dispositifs répressifs, il était pour le moins étrange que le ministre n'ait toujours pas rencontré les premiers intéressés, les motards eux-mêmes.

La FFMC abordait donc cette entrevue avec pugnacité mais ouverture, en avançant des propositions pour une autre sécurité routière pour les motards, issues de son 'Manifeste' récemment publié.

Face à l'accumulation de législations répressives et d'annonces dénigrant les motards, la FFMC a dénoncé la stigmatisation dont sont l'objet actuellement les motards, et défendu une politique de sécurité routière valorisant les comportements positifs.

Le ministre a affiché une forte volonté d'ouverture qui tranche avec l'attitude de ses prédécesseurs. Pour Fred Brozdziaak, membre du Bureau National, qui a été de toutes les dernières rencontres, c'est la plus positive à laquelle il ait assisté.

L'opération "**feux de jour**" semble bien définitivement enterrée. Le ministre n'a pas souhaité rallumer une polémique à ce sujet. Reste qu'à l'initiative des constructeurs automobiles, les feux dédiés pointent leur nez à l'horizon.

Les discussions ont ainsi permis d'avancer sur les sujets suivants :

- **Formation et permis de conduire :**
  - intégration d'un module '**prise en compte des usagers vulnérables**' dans la formation au permis de conduire voiture (permis B)
  - le ministre est favorable à l'**extension du dispositif "permis à 1€/jour" au permis moto**. Ses services étudient la mesure, dont le coût est estimé à 400.000 €
- **Débridage** (loi du 5 janvier 2006) : elle ne vise, selon M. Perben, que le débridage en terme de puissance. Contrairement à ce qu'énonce le texte de loi, **la personnalisation des véhicules (pneu, pots, rétro, cligno, etc.) reste possible**, tant que les accessoires utilisés sont homologués. Le ministre a promis qu'une circulaire permettrait de clarifier ce point. En revanche, en cas de contrôle qui montrerait que la moto fait plus de 100 chevaux, le motard risque bel et bien l'**immobilisation de son véhicule et la mise en fourrière** jusqu'à sa remise aux normes.
- **Mise en place de groupes de travail** sur les sujets suivants :
  - **mobilier urbain** : l'objectif est d'établir des normes comme celles qui font loi sur les routes

